



Modalités de travail et calendrier et résultats attendus actualisés du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée

Contexte

1. La Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA78.1 (2025) portant création d'un Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée (le « Groupe de travail intergouvernemental ») sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies. Comme indiqué au paragraphe 10 du dispositif de cette résolution, l'Assemblée de la Santé a également décidé que le Groupe de travail intergouvernemental approuverait ses méthodes et son programme de travail lors de sa réunion d'organisation.¹
2. Par la suite, en vertu de la décision WHA79(7) (2026), la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a décidé que le Groupe de travail intergouvernemental poursuivrait ses travaux conformément au paragraphe 9.1) du dispositif de la résolution WHA78.1 et, à titre prioritaire, rédigerait et négocierait l'annexe décrite à l'article 12 de l'Accord de l'OMS sur les pandémies (l'« annexe PABS »), notamment aux fins de l'établissement de contrats juridiquement contraignants à négocier et signer avec l'OMS, et soumettrait les résultats à la Quatre-Vingtième Assemblée mondiale de la Santé pour examen ou, si nécessaire, plus tôt dans le cadre d'une session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2026, comportant un seul point de l'ordre du jour consacré à ce résultat. L'Assemblée de la Santé a en outre décidé de faciliter, selon que de besoin, les activités liées à l'adoption de ladite annexe et à l'ouverture à la signature, à la ratification, à l'acceptation, à l'approbation, à l'adhésion ou à la confirmation formelle de l'Accord de l'OMS sur les pandémies.
3. À sa sixième réunion, le Groupe de travail intergouvernemental est convenu qu'à sa septième réunion, il examinerait ses modalités de travail et mettrait à jour son calendrier et les résultats attendus de ses travaux. Les propositions figurant dans le présent document sont conformes aux méthodes de travail convenues énoncées dans le document A/IGWG/1/2 Rev.1 et suggèrent des mises à jour du calendrier et des résultats attendus telles qu'elles figurent dans le document A/IGWG/1/3 Rev.1.

¹ Voir les documents A/IGWG/1/2 Rev.1 et A/IGWG/1/3 Rev.1.

Propositions de mises à jour du calendrier et des résultats attendus

4. Conformément au paragraphe 9.1) du dispositif de la résolution WHA78.1 ainsi qu'à la décision WHA79(7), le calendrier fourni dans le tableau ci-dessous est structuré de sorte à donner la priorité à la rédaction et à la négociation de l'annexe à l'Accord de l'OMS sur les pandémies décrite à l'article 12 de l'Accord. Le calendrier des réunions couvre essentiellement la période allant de juillet à novembre 2026, étant entendu que lors de sa neuvième réunion, qu'il est proposé de tenir en novembre 2026, le Groupe de travail intergouvernemental pourrait décider de mettre à jour le plan de travail et d'organiser des réunions supplémentaires, le cas échéant. Le calendrier prévoit des dates pour d'éventuelles réunions supplémentaires, qui pourraient être nécessaires pour finaliser les travaux du Groupe de travail intergouvernemental avant la Quatre-Vingtième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2027 et/ou pour faire progresser les travaux du Groupe de travail intergouvernemental en lien avec les préparatifs de la première session de la Conférence des Parties sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies.

5. Conformément au paragraphe 9.3) du dispositif de la résolution WHA78.1, le calendrier tient compte de la mission du Groupe de travail intergouvernemental qui doit : 1) élaborer une proposition énonçant le mandat du Mécanisme de coordination financière, tel que décrit à l'article 18 de l'Accord de l'OMS sur les pandémies, ainsi que ses modalités de mise en service et de gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord, pour examen par la Conférence des Parties ; et 2) à cet égard coopérer avec le Comité des États Parties pour l'application du Règlement sanitaire international (2005) visé à l'article 54 *bis* du Règlement dans le cadre des travaux préparatoires.

6. Dans la résolution WHA77.17 (2024), la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général de faciliter la convocation, conformément à l'article 54 *bis* du Règlement sanitaire international (2005) amendé, de la première réunion du Comité des États Parties pour l'application du Règlement sanitaire international (2005), au plus tard une année après l'entrée en vigueur du Règlement sanitaire international (2005) amendé. La première réunion du Comité des États Parties pour l'application du Règlement sanitaire international (2005) aura lieu pendant la première semaine de septembre 2026, ce dont tient compte le calendrier.

Tableau 1. Calendrier et résultats attendus

Calendrier	Réunions et résultats attendus
6–17 juillet 2026	Septième réunion du Groupe de travail intergouvernemental Résultats attendus : – Négociation du projet d'annexe PABS et accord – Session sur le Mécanisme de coordination financière, couvrant également les possibilités de coopération avec le Comité des États Parties pour l'application du Règlement sanitaire international (2005)
24–28 août 2026	Comité régional de l'Afrique : soixante-seizième session
31 août–2 septembre 2026	Première réunion du Comité des États Parties pour l'application du Règlement sanitaire international (2005)
7–10 septembre 2026	Comité régional de l'Asie du Sud-Est : soixante-dix-neuvième session

Calendrier	Réunions et résultats attendus
14–18 septembre 2026	Huitième réunion du Groupe de travail intergouvernemental Résultats attendus : – Négociation du projet d'annexe PABS et accord – Séance sur le Mécanisme de coordination financière
Semaine du 21 septembre 2026	Semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies
28 septembre–2 octobre 2026	Comité régional des Amériques : soixante-dix-huitième session
Semaine du 5-9 octobre 2026	Réservée aux réunions informelles du Groupe de travail intergouvernemental
13–15 octobre 2026	Comité régional de la Méditerranée orientale : soixante-treizième session
19–23 octobre 2026	Comité régional du Pacifique occidental : soixante-dix-septième session
27–29 octobre 2026	Comité régional de l'Europe : soixante-seizième session
2–13 novembre 2026	Neuvième réunion du Groupe de travail intergouvernemental Résultats attendus : – Négociation du projet d'annexe PABS et accord – Détermination d'un processus pour la convocation, le cas échéant, d'une session extraordinaire de l'Assemblée de la Santé, sous réserve que le projet de texte de l'annexe PABS soit approuvé ^a ET/OU – Examen, et approbation, d'un plan de travail et d'un calendrier de réunions actualisés, en fonction des progrès accomplis
Semaine du 16 novembre 2026	Dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés : quinzième réunion
À partir du 18 novembre 2026	Premier forum des candidates et candidats en relation avec le processus d'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé
Semaine du 14 décembre 2026	Convocation éventuelle d'une session extraordinaire de deux journées de l'Assemblée de la Santé

^a La date limite pour la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée de la Santé par le Conseil exécutif est le vendredi 13 novembre 2026. Une décision du Groupe de travail intergouvernemental serait donc requise au plus tard d'ici au mardi 10 novembre 2026.

Tableau 2. Autres dates possibles afin de faire avancer les travaux du Groupe de travail intergouvernemental

Calendrier	Réunions et résultats attendus
30 novembre–4 décembre 2026	Semaine réservée pour de nouvelles réunions du Groupe de travail intergouvernemental si nécessaire
20–22 janvier 2027	Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif : quarante-cinquième réunion
25 janvier–2 février 2027	Conseil exécutif : cent soixantième session

Calendrier	Réunions et résultats attendus
15–19 mars 2027	Semaine réservée pour de nouvelles réunions du Groupe de travail intergouvernemental
19–21 mai 2027	Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif : quarante-sixième réunion
23–30 mai 2027	Assemblée mondiale de la Santé : Quatre-Vingtième session
5–9 juillet 2027	Semaine réservée pour de nouvelles réunions du Groupe de travail intergouvernemental
